L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 20 JUILLET 1873.

46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 20 JUILLET.

VENTES À L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres— marchandises sèches et lingerie.

L'affaire du troisième terme présidentiel.

Nous intitulons ainsi cet article parce que la question du troisième terme présidentiel revient comme régulièrement tous les deux ou trois mois dans les colonnes de la presse américaine, surtout dans les colonnes de la presse du Nord, car c'est la presse du Nord qui paraît traiter cette question avec le moins de répugnance. Nous pourrions même dire, sans crainte d'induire personne en erreur, que certains journaux du Nord, qui commencent à faire nombre, affectionnent le sujet et le traitent avec une complaisance fort peu républicaine. Il est bien clair que nous rangeons dans ce nombre les journaux radicaux les plus prononcés. Ces organes, dévoués à une idée implacable, celle de l'anéantissement de la race blanche au Sud, sont prêts à faire au nécessaire de cette idée tous les sacrifices possibles, jusqu'au sacrifice de tous les principes républicains, jusqu'au sacrifice de la République elle-même. Ainsi, le cas échéant, ils regarderaient Grant comme un sauveur si, dans une situation d'incertitude électorale, ce Président, fidèle à ses habitudes militaires, décidait du résultat avec son épée.

Oui, ces journaux, jusqu'à présent cependant les plus républicains des Etats-Unis, diraient que Grant a bien fait et qu'il a sauvé le pays. Ils diraient qu'il a sauvé le pays sans autre raison sérieuse pour eux que la conservation de leurs immunités officielles, et sans autre raison pour lui que la conservation d'un pouvoir auquel il semble que la providence ne l'ait point destiné, car il ne l'orne pas. Le gros du parti républicain en dirait autant et, quant aux matadors de l'école radicale, ils en seraient dans la jubilation, car il n'est pas de politiciens mieux disposés à faire bon marché des bons principes que ceux dont les principes sont exagérés. Et c'est en politique principalement que le proverbe est vrai, horriblement vrai : "les extrêmes se touchent."

On ne peut nier que cette tendance ne soit, en général, celle des Etats-Unis. On les a vus, dans toutes les complications européennes des dix-huit ou vingt dernières années, prendre parti pour les gouvernements autocratiques. C'est ainsi qu'ils firent pour la Russie dans la guerre de Crimée, pour l'Autriche dans la guerre d'Italie, et même pour la Prusse dans la guerre de France. Cependant la France, bien qu'elle fût impériale à ces trois différentes époques, ne cessait pas de représenter les principes démocratiques ; et l'Empire, avec son suffrage universel, si libre, si indépendant et si bien à l'abri de toute corruption, représentait réellement, pour les Etats-Unis et pour le monde, le gouvernement le plus avancé de l'Europe.

La tendance au césarisme se fait remarquer aussi dans une partie des hautes classes de la fédération américaine ; et cela se conçoit. Les familles devenues riches, ou qui le sont d'ancienne date, voudraient avoir quelque sécurité. Si le Sud n'est encore que pour très peu de gens une patrie permanente, le Nord, par son climat plus européen, offre des agréments et des avantages supérieurs. On aime les latitudes tempérées, à ce qu'il paraît, et c'est sous ces latitudes que l'humanité se développe le mieux et donne la plus grande somme de labeur. Quand l'homme n'y travaille plus, il aime à y jouir du fruit de ses travaux ; il s'y fixe et y meurt.

Mais encore, pour être agréable, faut-il que le Nord soit assuré d'un avenir tranquille. En ces sens, un gouvernement plus fort, plus centralisateur, moins remuant et moins électif, peut être dans les vœux secrets ou avoués de beaucoup de gens. Il est connu, d'expérience, que la centralisation des pouvoirs politiques dans les mains d'un homme donne ordinairement la paix et la sécurité. L'opposition à la transformation du gouvernement ne viendrait donc pas des hautes classes qui aiment toutes le repos et l'ordre de quelque manière qu'ils soient assurés. L'opposition ne viendrait pas non plus des politiciens qui exercent aujourd'hui par eux-mêmes ou par leurs créatures une partie des pouvoirs publics. Ces politiciens pour être confirmés et solidifiés dans leur position actuelle seraient certainement disposés à mettre de côté tout scrupule républicain.

En conséquence, on peut dire, en toute sûreté, que le césarisme serait appuyé au Nord par la grande majorité des citoyens qui n'ont aucun engagement avec le parti démocrate. Au Sud, le parti de l'administration aurait pour lui toute la race nègre qui ne connaît pas la valeur des principes et qui en ferait bon marché si elle la connaissait. Quand on verra un nègre défendre autre chose que sa propre liberté personnelle, il faudra crier au miracle, la liberté personnelle étant son unique principe et son principe absolu. C'est ce que s'ignore pas le président Grant et c'est pour cela sans doute qu'on le voit protéger et ménager cette race avec une sollicitude si constante et si élevée. A part la race nègre, Grant, au Sud, n'a aucun parti et le césarisme n'aura son profit n'y a jeté aucune racine.

Mais au troisième terme présidentiel tout le parti démocrate est opposé dans le Nord comme dans le Sud, et à cette opposition il faut ajouter tous les républicains sincères et de bonne foi, qui ne se décideront jamais à se sacrifier pour la plus grande gloire d'un homme dont la valeur morale ou intellectuelle ne leur inspire aucun sentiment d'admiration, pas même de respect. Le pays ne leur paraît pas assez troublé, du reste, pour justifier une entreprise qui, d'après les antécédents historiques, serait regardée ni plus ni moins qu'un attentat contre les libertés de la nation. On nous nous trompons fort ou ces hommes devront faire cause commune avec ceux qui, dès aujourd'hui, déclarent la guerre au troisième terme présidentiel.

Il y a donc aux Etats-Unis une vaste majorité contre cette conspiration, la première de ce genre qui ait été faite depuis Washington, et notre avis est qu'elle ne pourrait réussir sans l'aide des baïonnettes. On en peut juger par l'attitude de quelques journaux connus par les bons services qu'ils n'ont cessé de rendre à l'administration actuelle. L'un dit : "Le parti qui essayera de faire courir un candidat pour un troisième terme sera battu et le candidat sera déshonoré." — Voilà qui n'est pas favorable à Grant, ni même amical. — Un autre dit : "Nous doutons peu ou nous ne doutons pas du tout de l'intention du peuple américain de se gouverner lui-même, ni de sa capacité à le faire, et nous pensons que rien, à l'exception de quelque crise dangereuse, ne pourrait engager la nation à choisir même son plus grand homme pour un troisième terme présidentiel."

On peut répondre à cela qu'il est toujours facile pour un gouvernement de faire naître une crise dangereuse, bien qu'il ne soit pas toujours sûr d'en sortir comme il le désire. Ici, nous ne pouvons en appeler qu'à la conscience publique. Si l'on suppose que Grant est résolu à courir une troisième fois pour la présidence, nous pouvons nous regarder déjà comme en pleine crise, et le cas prévu par le journal ministériel serait arrivé. De là cette question : Grant serait-il le plus grand homme de l'époque et le plus capable de résoudre une difficulté qu'il aurait soulevée et dont il serait lui-même le créateur ? Non, ce plus grand homme, selon nous, serait celui qui mettrait la difficulté à néant en maintenant les libertés de la nation envers et contre tout, son parti de Radicaux, de noirs, de fonctionnaires et de baïonnettes, car on sait bien qu'on paraît les baïonnettes aussiant à jouer un rôle important.

Mais Grant ne nous semble pas homme à faire des combinaisons de cette nature ; il n'a ni assez de génie, ni assez d'ambition, ni assez d'audace. Nous admettons cependant qu'il puisse désirer un troisième terme. Il est sensible aux honneurs de la présidence qui ne lui imposent aucun travail d'esprit, qui lui permettent de se livrer sans inconvénient au plaisir des petits voyages et qui lui valent maintenant un salaire le double de ce qu'on donnait à Jefferson et à Jackson, pour occuper le siège de Geo. Washington ; il courra donc la candidature une troisième fois, et nous croyons qu'il y est parfaitement décidé dès aujourd'hui, mais s'il échoue, comme le prédit une feuille ministérielle, il se retirera sans pousser plus loin son entreprise.

UNE DÉCISION DU JUGE HAWKINS.

Nombre de parties, représentées par leurs avocats, sollicitaient hier, à la Cour Supérieure, des ordres pour forcer le trésorier à payer leurs warrants. Les demandes s'élevaient à plus de $250,000, somme considérable par le temps qui court. L'auditeur Clinton a été entendu. Il a dit que la raison pour laquelle l'argent collecté avait été déposé à la Banque Nationale, agent fiscal de l'Etat, était pour l'empêcher de tomber entre les mains du trésorier, avant que la vente eut lieu. Il a ajouté qu'il avait donné un certificat de dépôt pour $8,000, et que cette somme avait été réclamée par Moore, Janney et Hyams en échange de certains warrants.

Le juge a décidé que si le trésorier refusait de payer ce qu'il était forcé de payer par la loi, il pourrait être poursuivi au criminel, mais que la Cour n'avait aucun pouvoir sur l'argent qui est dans le trésor de l'Etat. Après quelques arguments de M. Cotton pour ses clients Moore, Janney et Hyams, le juge Hawkins dit que s'il y a de l'argent au trésor pour certains fonds, le trésorier est obligé de payer.

Si le Trésorier a refusé de payer ces warrants parce qu'on les offrait en dessous de leur valeur nominale, il a eu tort, car un détenteur de warrants est bien le maître d'en détruire la valeur, s'il le désire. En cela, l'auditeur est le receveur légal de tout argent qui arrive au Trésor et le Trésorier n'est simplement que le gardien de la caisse.

Les difficultés qui assiègent le Trésor sont le résultat d'une mauvaise législation, à laquelle l'auditeur tâche de porter remède. Quant à la manière de racheter les warrants, elle est avantageuse à l'Etat et rien de légal ne s'y oppose, chaque détenteur étant libre de vendre ou de s'abstenir.

Le juge a dit encore que les fonds d'une année devaient servir au payement des dettes de cette année et que le plan d'opération de l'auditeur pourrait contribuer à rétablir la prospérité de l'Etat. Quant à l'affaire de Moore, Janney et Hyams, l'argent réclamé par eux en échange de leurs warrants, ayant été remis ou étant remis au trésor, le trésorier est obligé de payer.

Pour les autres affaires, comme il paraît qu'il n'y a pas de fonds au Trésor, le juge refuse d'accorder aucun mandamus. Sa décision est en harmonie avec les explications que nous avions données nous-même sur cette affaire, et Clinton jusqu'ici l'emporte sur le caissier du Trésor.

INSTITUT ST. CHARLES.—Les examens classiques des élèves de l'Institut St. Charles auront lieu jeudi, 24 du courant, et seront couronnés par une soirée musicale et littéraire que donneront les élèves, le lendemain, vendredi, au foyer de l'Opéra. L'Institut Saint Charles est une des meilleures maisons d'éducation non seulement de la Louisiane mais de tout le Sud ; les études y sont admirablement dirigées par Mme Macé Lefranc. Nous prions la directrice d'agréer nos sincères remerciements pour les invitations qu'elle nous a adressées.

VARIETY DRAMATIC CLUB.—Ce Club donne demain, lundi, au théâtre des Variétés, la seconde représentation de la série du 1873. Elle se composera de "Eustache Baudin," et de "Un finissant gentilman." Nous remercierons à qui de droit pour les billets d'entrée qui nous ont été gracieusement adressés.

PIQUE-NIQUE AU BAYOU DES ALLEMANDS.—Une société de jeunes gens s'organise un pique-nique qui aura lieu, aujourd'hui, dimanche, au Bayou des Allemands, un des sites les plus pittoresques que traverse le chemin de fer des Opélousas. Le comité d'invitation, composé de MM. Eug. Chassaignac, jr., président, J. Johnson, A. H. Swanson, J. M. Knight et E. Natil, a eu la gracieuseté de nous en inviter gracieusement. Nous prions ces messieurs d'agréer nos très sincères remerciements.

PIANOS A BON MARCHÉ.—Nous appelons l'attention des pianistes sur les deux annonces que M. Louis Grunewald, (rue du Canal, 139) publie aujourd'hui dans nos colonnes. M. Grunewald offre aux acheteurs les conditions les plus libérales et aussi les plus faciles, et à ces conditions on peut avoir des pianos provenant des meilleures fabriques d'Amérique et d'Europe, et de tous les prix. Nos lecteurs savent que M. Grunewald accepte des payements mensuels, c'est-à-dire qu'avec lui on peut louer des pianos dont les prix de location pourront, si on le désire, faire partie du prix d'achat. Voyez les annonces.

POUDRE PARAGON.—Une des meilleures poudres de levain qu'on puisse trouver.—Dépôt, rue Tchoupitoulas No. 34.

SOULIERS ! SOULIERS !

Bon marché !

Au Magasin Bien,
Coin Orléans et Claiborne, Marché Trémé.

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de clous de toute espèce ? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 123.

VOULEZ-VOUS UN ARTICLE PRÉCIEUX POUR FAIRE LEVER LA PATE ? — Achetez la poudre de PARAGON de C. H. Collin, rue Tchoupitoulas 34.

LOUISIANE.

PAROISSE ST-JACQUES.—La choléra semble avoir abandonné notre paroisse. Nul ne le regrette. Mais "une avalise, non défait alors," et les [illegible] avec leurs allures fétides, hypocrites et perfides, commencent à ramper et à mordre.

—Il pleut raisonnablement. La canne pousse avec vigueur et promet. Ne désespérons pas, et courage ! (*Louisianais.*)

Nous empruntons les nouvelles suivantes au *Meschacébé* :

ST-JEAN-BAPTISTE.—Le soleil brille et s'élève tour à tour, et nous avons maintenant une alternative de pluie et de beau temps, d'humidité et de chaleur, qui ramène l'espoir au cœur défaillant des planteurs. Les cannes perdent leurs pâles couleurs, reprennent leur teinte verte, et, comme toujours, Ferrette recommence le calcul des profits du pot-au-lait.

—M. Bradish Johnson, qui mène de front trois habitations, dont deux à St-Jean-Baptiste, a coupé 120 arpents de riz sur pied dans la paroisse Plaquemines.

—L'habitation Plassan a été adjugée le 5, par le shérif, à l'Association des Planteurs, pour la somme de $22,500.

— Encore de triste nouvelles qui nous sont transmises à la date du 12. Deux autres victimes du choléra, au haut de St-Jean-Baptiste, rive droite : Mme veuve Louis Laurent, née Adélaïde Fuschenet, tombée malade lundi 14, vers midi, est décédée mercredi matin à 1 heure, à l'âge de 66 ans. Sa fille, Mme Prudent Trépagnier, née Elvina Laurent, mère de huit enfants dont le dernier vient de naître, tombée malade mardi 15, à midi, a succombé ce matin à 2 heures, à l'âge de 30 ans. Deux cas des plus navrants assurément, mais, hélas ! ce n'est pas le dernier.

POUDRE DE PARAGON.—C'est la poudre la plus estimée pour levain et les ménagères n'achètent pas d'autre, rue Tchoupitoulas 34.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Il paraît que les belliqueux métropolitains s'acharnent tellement à tuer les pauvres chiens, qu'ils se permettent de jeter des sauccisses empoisonnées jusque dans les cours des maisons particulières, au risque de détruire des chiens qui pourraient avoir une certaine valeur pour leurs propriétaires.

Il serait bon que ces abus fussent corrigés sans retard, car ils ont déjà donné lieu à des plaintes assez graves.

Nous nous demandons en vain la cause réelle de la haine vraiment féroce, que semblent avoir les policiers contre la race canine, qui ne leur a pourtant rien fait ! Peut-être, est-ce, que les agents de police sont jaloux de ces fidèles compagnons de l'homme, qui savent mieux mieux que eux, la nuit et défendre leurs maîtres contre les voleurs.

Le fait est, que les métropolitains détestent les chiens, et qu'ils sont portés à outre passer la limite de leurs pouvoirs, afin de les immoler plus sûrement.

Leurs instructions à cet égard sont pourtant très positives, si nous en jugeons par l'ordre suivant, qui a été lancé par le surintendant Badger.

Bureau central de la police métropolitaine.

Aux capitaines de toutes les stations :

Des dispositions ayant été prises, pour la distribution de saucisses empoisonnées, vous êtes requis d'ordonner aux hommes qui se trouvent placés sous votre contrôle, de les jeter à tous les chiens qu'ils rencontreront dans les rues, en ayant bien soin, cependant, de remarquer si les chiens à qui elles sont jetées, les mangent, car, dans le cas contraire, ces saucisses, ou boulettes empoisonnées, doivent être enlevées, afin qu'il ne puisse arriver aucun mal aux enfants ou aux personnes qui pourraient les ramasser.

Chaque policier devra présenter, tous les matins, un compte exact du nombre de chiens qui seront morts dans la limite de leur section.

Il est défendu de jeter des saucisses dans les cours des maisons particulières, car dans ce cas, les propriétaires des chiens qui seraient empoisonnés par ce moyen, auraient droit à une réclamation en dommages contre l'auteur ou les auteurs du méfait.

Par ordre du surintendant de la police.

P. H. BOYLE, Secrétaire.

Madame Macé Lefranc, directrice de l'Institut St-Charles, et favorablement connu à la Nlle-Orléans, a bien voulu nous inviter à assister aux examens des jeunes élèves de son école, qui auront lieu dans la journée de jeudi, le 24 de ce mois, et à une soirée musicale et littéraire qui sera donnée au foyer de l'Opéra, le lendemain soir, vendredi 25 juillet. — Nous la prions d'accepter nos remerciements.

C'est généralement en été que l'huile de pétrole fait ses petites farces. Hier matin, vers cinq heures, une lampe pleine de ce liquide, qui a joué un rôle si funeste dans les grands incendies de Paris, de Chicago et de Boston, a fait explosion dans la grocerie de M. Mike Tolin, située au No 345 de la rue St. Louis, mettant, du même coup, le feu au plancher. Quelques seaux d'eau ont suffi à l'éteindre et les dommages sont peu considérables.

Le trésorier d'Etat, M. Dubuclet, a disparu hier matin devant la cour dite Supérieure, en même temps que le sieur Clinton, pseudo-auditeur d'Etat. Le premier était représenté par M. Filleul et le second par W. H. Hunter et J. E. Cotton.

John Quincy Adams Fellows a élevé sa voix pour déclarer que le pseudo-avocat-général Field l'avait chargé de le remplacer dans cette affaire, et de s'occuper des intérêts de M. Dubuclet.

Le digne trésorier, cependant, qui ne tenait pas du tout à avoir M. Fellows pour son avocat, a voulu protester ; mais le pseudo-juge Hawkins a décidé que M. Dubuclet n'avait pas le droit d'être représenté par un autre que l'avocat-général qui son chargé de pouvoirs.

La chose est un peu jaide ; car enfin, s'il avait plu à M. Field,—qui s'en va tranquillement se baigner dans le Saint-Laurent, près des chutes du Niagara, pour essayer de se laver un peu,—de se faire remplacer par l'homme le plus ignare et le moins scrupuleux, M. Dubuclet serait-il donc obligé de l'accepter comme son seul avocat ? C'est l'avis, apparemment, de M. Hawkins, mais ce n'est pas le nôtre.

Il y avait trois parties plaignantes devant la Cour, dite supérieure : la banque des Citoyens, représentée par M. H. C. Miller, qui a pour $300,000 de warrants. La société Moore, Janney et Hyams, représentée par J. R. Cotton ; et M. Chapuis, porteur de $25,000 de warrants, représenté par M. A. Brieugne.

L'audition de l'affaire de la banque des Citoyens et de celle de Chapuis, a été renvoyée à mardi prochain, et la Cour s'est occupée spécialement de l'affaire Moore, Janney et Hyams. Le pseudo-juge Hawkins a cet prononcé en faveur de Clinton, contre Dubuclet.

Il a dit, en substance, qu'un trésorier n'était que le gardien des sommes qui lui étaient confiées, et n'avait eux d'autres pouvoirs. Il devait payer, sans réflexion, sur un ordre de l'auditeur des comptes, qui seul avait le contrôle des finances.

Le magistrat de facture radicale, a terminé, en disant que si le trésorier refusait de payer un montant quelconque, quand la loi lui prescrivait de le faire, il se mettait dans le cas d'être traduit devant la Cour Criminelle et d'être destitué.

Nous apprenons qu'un duel devait avoir lieu hier entre deux jeunes gens, messieurs A. Massol et Michel George.

Le sergent Gaster, de la police métropolitaine, ayant découvert le lieu et l'heure du rendez-vous, a arrêté les deux principaux.

Un métropolitain, à l'air martial, ayant remarqué que un individu, portant du nom d'Owen Kelly, avait une fort belle montre, l'interrogé, assez brutalement pour avoir d'où lui venait ce chronomètre.

Owen Kelly, blessé dans sa dignité de citoyen américain, a répondu en donnant un grand coup de poing au soldat de Badge.

Il a arrêté été pour cette offense.

TEMPERATURE.— 19 juillet 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	80	27
12 M.	90	32
3 P. M.	88	31
6 P. M.	82	28

UNE REVUE A SAN FRANCISCO LE 4 JUILLET.—*Le Courrier de San Francisco* raconte, ainsi qu'il suit : un incident de la revue qui a eu lieu, le 4 juillet, dans cette ville, en l'honneur de la fête nationale américaine :

Les Lafayette Guards figuraient dans la procession comme escorte du 3me régiment d'infanterie commandé par le colonel Wason. Dans une contre-marche, un Kearny, l'ordre de Porter armes est donné, et à ce moment les Lafayette se trouvaient en face des Fusiliers allemands appartenant au 3e régiment. Par un sentiment bien compréhensible, peut-être, à la discipline militaire, mais que nos lecteurs comprendront facilement, les Lafayette passèrent l'arme sur l'épaule, tandis que les Allemands exécutaient l'ordre donné. Dès que ceci incident fut connu du général Howston, commandant la troupes de grade, fit venir immédiatement les colonels Wason et McKenzie et leur demanda ce qui s'était passé. Le colonel Wason, qui se trouvait à la tête de son régiment, ignorait complètement ce qui avait eu lieu. Le général leur dit que [illegible] fait ne devait pas se renouveler et que, à la prochaine contre-marche, une des deux compagnies refusait d'obéir à l'ordre de saluer, elle devrait immédiatement sortir des rangs.

La rencontre eut lieu dans la rue Sixième ; les deux colonels se trouvaient à la tête des compagnies et donnèrent l'ordre de porter les armes. La compagnie allemande obéit immédiatement, [illegible] quands s'y refusèrent. Un [illegible] fut donné, mais sans plus de [illegible] le colonel McKenzie fit [illegible] ses soldiers des rangs de la procession.

Cet incident a causé une [illegible] agitation.

SOULIERS ! SOULIERS !

Bon marché !

Au Magasin Bien,
Coin Orléans et Claiborne, Marché Trémé.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123.

EXCELLENT LEVAIN.—C'est la poudre de PARAGON, de C. H. Collin, un des plus fameux articles connus, rue Tchoupitoulas 34.

Une jolie histoire sur le shah de Perse. Etant à la cour de Russie, le shah avait appris quelques mots de français pour se dispenser parfois du secours de son interprète.

A l'un des bals que le czar donna en son honneur, le shah était pourvu d'un [illegible] cavalier [illegible] avec lui de [illegible] dans une [illegible] décolletée, mais déjà [illegible] la [illegible].

Il la montre au czar et leur lance :

—Vieille.... laide.... Pourquoi est-ce ?

Je laisse à penser le figure que fit la femme et l'embarras du czar.

Cette histoire est absolument authentique, et nous la tenons d'un diplomate des plus accrédités.

VALABLE SAISIE DU TRAITEMENT.—Il paraît que les radicaux peuvent avoir des dettes tout comme les autres hommes, mais il paraît aussi que quand ils ont des dettes, ils n'aiment pas à les payer.

En 1868, un Marseillais, M. Leblanc, a fait rendre, par le tribunal de Marseille, un jugement condamnant par défaut M. Alphonse Gent, qui lui payer une somme de 9,260 fr. M. Alphonse Gent est actuellement membre de l'Assemblée nationale ; il y représente le département de Vaucluse. M. Leblanc a trouvé l'occasion favorable pour recouvrer sa créance déjà ancienne, mais restée toujours impayée. Aussi a-t-il, en vertu du jugement de 1868 passé aujourd'hui en force de chose jugée, frappé de saisie-arrêt entre les mains des caisses du trésorier de l'Assemblée nationale l'indemnité à laquelle son débiteur a droit comme député.

A la date du 31 décembre 1872, un jugement par défaut du tribunal civil de la Seine a validé cette saisie-arrêt.

M. Alphonse Gent a formé opposition à cette décision. Selon lui, l'indemnité des membres de l'Assemblée nationale est insaisissable, ou tout au moins n'est saisissable que jusqu'à concurrence d'un cinquième.

Tel n'est pas l'avis de M. Leblanc, qui répond, par l'organe de Me Pinet, que le traitement des députés n'a pour objet, lors de les rémunérer de leurs fonctions, mais de les indemniser de leurs frais de séjour et de déplacement.

La 5e chambre du tribunal a accepté le principe formulé par M. Leblanc, et a maintenu la saisie du traitement de M. Gent.

— Quelques détails sur la façon dont le feu a pris à l'Alcazar, de Marseille :

On venait de jouer l'*Héroïne des îles Sandwich*, pantomime militaire à grand spectacle, lorsque au dernier tableau, une bombe fut contenu qui devait être lancée à la fin du spectacle, a soudainement éclaté, communiquant le feu aux frises et aux nombreux décors et toiles du fond. Le grand rideau venait de se relever aux applaudissements du public lorsqu'on a aperçu les premières flammes qui ont rapidement envahi les loges des artistes, le cintre, les galeries, le plafond de la salle, la grande coupole de milieu et le toitage.

Les spectateurs avaient déjà en grande partie évacué la salle ; ce qu'il en restait est parti sans tumulte et sans accident. Plusieurs artistes, hommes et femmes, qui avaient joué dans la dernière pièce, n'ont pas eu le temps de leurs loges pour se déshabiller et il leur a fallu regagner leur domicile en costume de théâtre. Les secours ont été assez prompts, mais l'eau manquait dans le quartier par suite de réparations aux tuyaux du canal. Tout a brûlé, car la plus grande partie de l'établissement était en planches. Deux chiens savants ont été carbonisés dans les loges. On ne peut pas évaluer les pertes des costumes, bijoux et accessoires appartenant aux chanteurs et aux comédiens.

On a eu un instant de vives inquiétudes au sujet d'un petit enfant de cinq ans qui avait disparu au moment où les flammes dévoraient la scène. On le croyait brûlé ; un même pensait des [illegible] lorsqu'on a vu revenir le jeune garçon sain et sauf du troisième dessous et il avait tout d'abord cherché un refuge.

Au point de vue pittoresque, rien n'était plus curieux pour l'observateur que la fuite des figurants qui se sauvaient dans la rue en costume de sauvages des îles Sandwich. Les flammes projetaient une lueur sinistre sur ce monde étrange, affolé de terreur.

— M. le maréchal de Mac-Mahon vient, dit-on, de recevoir un album enrichi de diamants, envoyé par le shah de Perse, et où se trouve la photographie du souverain asiatique, ainsi que celles des personnages qui l'accompagnent.

— Voici ce qu'on lit aux annonces d'un journal anglais :

ON DEMANDE A ACHETER DE VIEILLES DENTS ARTIFICIELLES. Les personnes qui en auraient à vendre pourront se rendre, ou les envoyer par la poste, et la valeur leur en sera envoyée. — M. E. Browning, 5, Chilworth street, Westbourne terrace, Londres.

—Un jeune cocodès de la ville de X.... était amoureux de la première chanteuse. Il ne manquait pas une représentation.

Un soir—on donnait le *Prophète*—il arriva en retard ; s'adressant à un abonné il lui demanda :

—A-t-elle chanté "comme ce délais précipitat ?"

L'abonné, tout à Meyerbeer et impatienté, lui répondit :

—Non, monsieur.—Elle a chanté comme une chanette !

POUDRE DE LEVAIN.—Nous n'en connaissons pas de meilleure et de plus efficace que celle de PARAGON, rue Tchoupitoulas 34.

Tableau des ventes à l'encan par le Shérif pendant la semaine dernière.

Une portion de terre située au faubourg St Jean, ses pieds 4 lignes sur 125 de profondeur, ayant 32 pieds 4 pouces de la rue neuvième, 32 pieds 4 pouces à la ligne de fond, entre Gentilly, 300 pieds 7 pouces 3 lignes sur 125 de profondeur, avec une maison, comprenant 4 Henry, Tribunal civil, [illegible] 0 00 00

Les lignes de bordée à vapeur Andrews & Kelly, entre Baltimore et Chine, ses meubles, etc., à la suite de [illegible] 2,000 00

Un terrain situé dans le Faubourg Delassus, ses pieds 7 pouces 3 lignes de front sur rue Water et Delaware, ses pieds 7 lignes de profondeur entre les rues Water et Delaware, avec une maison, comprenant 4 à la suite de [illegible] 670 00

Deux terrains contigus situés au faubourg Lafayette, District, chacun de 40 pieds de front à la rue Chestnut, entre Colapo et Dorbigny, ses 27 pieds de profondeur, [illegible] 1,320 00

Un terrain situé dans le Faubourg Delassus, ses pieds 7 pouces de front à la rue des Ursulines, entre [illegible] Charters et la rue Claiborne, ses pieds de profondeur, avec une maison, comprenant 4 Lafitte, Du[illegible] 1,725 00

Deux terrains contigus situés dans le Faubourg Delassus, ses pieds de front à la rue des Ursulines, entre [illegible] Charters et la rue Claiborne, ses pieds de profondeur, avec une maison, comprenant 4 Lafitte, Du[illegible] 4,000 00

Deux terrains contigus situés dans le Faubourg Delassus, ses pieds de front à la rue des Ursulines, entre [illegible] Charters et la rue Claiborne, ses pieds de profondeur, avec une maison, comprenant 4 Lafitte, Du[illegible] 4,500 00

Total [illegible] $15,135 00

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker ; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

(*Communiqué.*)

Monsieur le Dr Gauthier,

Monsieur—C'est après avoir lu le certificat que le très Rév. P. Poitier vous a remis en recommandant mes deux petites qui vous l'ont présenté ma fille, souffrant depuis très longtemps d'une affection de l'urette, extrêmement grave, que les longs traitements des docteurs, [illegible], n'avaient pu soulager. Je suis donc de mon devoir de vous prier, à mon tour, d'accepter aussi un certificat comme témoignage de ma reconnaissance, et qui portera à la connaissance de tous ceux qui le liront, que quelques [illegible] de [illegible] vous avez rendu l'ouïe à mon chère enfant et avez fait cesser les horribles douleurs de tête et l'abondante suppuration qui dégénérait en conséquence de son mal. Ses guérisons rapides ont pour nous un bonheur que nous devons, Monsieur, à votre grand art de guérir les maladies les plus graves. Je serai heureux, si ce certificat bien faible expression de mes sentiments de reconnaissance, peut, en vous faisant connaître, être utile à d'autres malades.

Recevez, Docteur, l'assurance de ma sincère reconnaissance.

THOMAS ARBURY,
Rue St. Ferdinand, entre Hampstead et St. Claude.
10 juill—6t

ATTENTION !

Il est avantageux à employer la POUDRE A LEVAIN de DUHAM. Prix le paquet et le [illegible] qui [illegible] égale.

[illegible]

Louisiana Cock Pit.

THIS public is hereby informed that this popular place of recreation will be opened on TO-DAY, July 20th.

[illegible]

Décédé hier, en ce [illegible], à St Jacques (Louisiane), à l'âge de [illegible] ans, JOSEPH HUPMAN, natif de Prusse, résidant en Louisiane depuis 30 ans.

Annonces quotidiennes, Nouvelle-Orléans, Compagnie de Transport, Compagnie de Réassurance.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1873.

Le 14 juillet 1873, a eu résidence des Directeurs de cette Compagnie, le présidente et les résidents qui [illegible] ont [illegible] :

"Attendu que, par suite d'un accident [illegible] imprévu, notre co-Directeur et collaborateur [illegible] Alphonse Gent, a été [illegible] frappé de saisie-arrêt entre les mains des trésoriers de l'Assemblée nationale l'indemnité à laquelle son débiteur a droit comme député ; et [illegible] moins [illegible] [illegible] de sa invention.

"Il est résolu que ce [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]